

En Mer-Récapitulatif des exemptions FFVoile à la Div 240					
		Voiliers <250kg	Planche à Voile (Windsurf)	Planche aérotractée (Kiteboard)	Conditions
Exemption N°1	Div 240 : 2.03 et 2.11	Dispense de moyen lumineux individuel et collectif	Dispense de moyen lumineux individuel et collectif	Dispense de moyen lumineux individuel et collectif	Moins de 2NM Navigation diurne BEI avec VHF
Exemption N°2	Div 240 2.03	Dispense de pavillon National	/	/	Dans les eaux territoriales françaises
Exemption N°3	Div 240 2.03	Dispense de sifflet	Dispense de sifflet	Dispense de sifflet	Moins de 2NM Navigation diurne avec VHF
Exemption N°4	Div 240 2.03	Autorisation de naviguer jusqu'à 6NM	/	/	Port effectif de VFI 50N Navigation diurne avec VHF
Exemption N°5	Div 240 2.11	/	Autorisation de naviguer jusqu'à 6NM	Autorisation de naviguer jusqu'à 6NM	Moyen de repérage lumineux étanche autonomie 6H Navigation diurne avec VHF
Note : BEI = Bateau d'encadrement et d'intervention					Ils
<b>ne disposent d'aucune dérogation</b>					
<a href="https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/securete/documents/PE_exemptions_mer.pdf">https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/securete/documents/PE_exemptions_mer.pdf</a>					

Récapitulatif des exemptions FFVoile à l'attêté du 10 Février 2016 En Eaux intérieures, protégées, exposées et Lac Léman					
		Voiliers	Planche à Voile (Windsurf)	Planche aérotractée ( Kiteboard)	Conditions
Exemption N°1	Arr 10/02/2016-Art 5, Art 9, Axe 2, Div 311	Dispense de moyen de signalisation sonore	Dispense de moyen de signalisation sonore	/	Navigation diurne
Exemption N°2	Arr 10/02/2016- Axe 2	Dispense d'EFI de 100N à plus de 3700m de la rive	Dispense d'EFI de 100N à plus de 3700m de la rive	/	Navigation diurne Emport d'un EFI de 50N Présence d'un encadrement conforme au Code du sport
Exemption N°3	Arr 10/02/2016 Art 6.3 et 9.2	Dispense des moyens lumineux individuels ou collectifs	Dispense des moyens lumineux individuels ou collectifs	Dispense des moyens lumineux individuels ou collectifs	Navigation diurne Emport d'un EFI de 50N Présence d'un encadrement conforme au Code du sport BEI avec VHF
Exemption N°4	Décret N°96-611 du 4 juillet 1996 modifié	Max 16 voiliers en arbitrage direct Démontage des balcons, filières et chandeliers	/	/	Navigation diurne Emport d'un EFI de 50N Présence d'un encadrement conforme au Code du sport
Note : BEI = Bateau d'encadrement et d'intervention					Ils
<b>ne disposent d'aucune dérogation</b>					
<a href="https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/securete/documents/PE_exemptions_interieurs.pdf">https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/securete/documents/PE_exemptions_interieurs.pdf</a>					